

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-405 du 30 Novembre 1994

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale, de l'intérim du Président
de la République pour compter du 30
Novembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Désiré
VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la Délé-
gation Présidentielle pour les Pays du Golfe Arabo-Persique.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette
période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Novembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MISAT 2 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-